

DECISION DU MAIRE

N° 19 / 2016

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23 du Conseil municipal du 24 avril 2014,

DECIDE

- Article 1^{er}** .- D'attribuer un prix d'un montant de 416,66 € (quatre cent seize euros et soixante six centimes) à l'Ecole primaire de la Plaine des Grègues (classe de CM1 et de CM2), sise au n°17 rue du Rond - 97480 SAINT-JOSEPH, dans le cadre de la remise des trophées Joseph Hubert et des bourses en soutien aux porteurs de projets de la ville, pour un projet intitulé : « De la tradition à la modernité, la future médiathèque de Saint-Joseph».
- Article 2** .- Le montant de cette bourse sera porté au crédit du compte bancaire de l'Ecole de la Plaine des Grègues - n°00440920332.
- Article 3** .- Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Joseph est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Saint-Pierre et affichée aux portes de la mairie.

Fait à Saint-Joseph, le 06 AVR. 2016
Le Député-Maire



Patrick Lebreton
Patrick LEBRETON